

## PROGRAMME DE FORMATION

Clinique de l'agir : prise en charge de la délinquance et des comportements violents

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

3.00 jour(s)  
21:00 heures

### Public

personnel des secteurs médico-social (Educateurs, IDE, psychologues, psychiatres, ...), judiciaire (Conseillers d'insertion et de probation, juges, surveillants pénitenciers, ), acteurs du champ de la protection de l'enfance, de la psychiatrie et de la justice.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

### Objectifs de la formation

- Développer des connaissances dans le champ médico-judiciaire.
- Comprendre les mécanismes en jeu dans le passage à l'acte délinquant.
- Evaluer des situations à risque de passage à l'acte violent pour mieux y faire face.

### Programme

- Présentation du milieu carcéral
- Présentation des différents acteurs intervenants en milieu carcéral
- Présentation des structures de soins en milieu carcéral
- Troubles psychiatriques et prison : revue de la littérature et définitions
- Définition du passage à l'acte et du recours à l'acte
- Etude de cas
- Comment prendre en charge les sujets délinquants ? (Enfants/ adolescents / adultes)
- Qu'est-ce que la violence ?

### Méthodes et supports

Apports théoriques  
Etudes de cas  
Travaux en sous groupes

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.